



Marcoussis, le 1<sup>er</sup> Juillet 2020

**AVIS HEBDOMADAIRE n° 1103**

**MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**  
**Règlements Généraux de la F.F.R. – Saison 2020/2021**

L'article 661 des Règlements Généraux de la F.F.R., saison 2020/2021, dans sa version telle que publiée via l'Avis hebdomadaire n° 1102 du 19 juin 2020, indiquait que les montants de l'indemnité de formation due en cas de mutation d'un joueur de la classe d'âge « moins de 14 ans », justifiant d'une sélection départementale au cours des deux dernières saisons, seraient publiés ultérieurement.

Lors de sa réunion du 26 juin 2020, le Bureau de la F.F.R. a adopté les montants correspondant, lesquels sont identiques à ceux en vigueur au titre de la précédente saison 2019/2020.

Le texte ainsi modifié est annexé au présent Avis hebdomadaire et entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**Le Secrétaire Général**



**Christian DULLIN**

**Destinataires :**

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur  
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des organismes régionaux et départementaux de la F.F.R.  
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la F.F.R.  
Ligue Nationale de Rugby  
Personnel de la F.F.R.

## TITRE VI – DISPOSITIONS FINANCIERES

(...)

### **ARTICLE 661 - MONTANT DE L'INDEMNITE DE FORMATION**

Le montant de l'indemnité de formation est fixé selon le groupe d'appartenance de l'association d'accueil et le niveau du joueur concerné.

#### **« JOUEURS » (âgés de moins de 23 ans à la date de la demande de mutation)**

(...)

#### **B) Joueurs justifiant d'une sélection au cours des deux dernières saisons :**

NATURE DE LA SELECTION DES DEUX DERNIERES SAISONS		Rejoignant un club du	Rejoignant un club du	Rejoignant un club du	Rejoignant un club du	Rejoignant un club du
		1 <sup>ère</sup> GROUPE Groupements professionnels de TOP14	2 <sup>ème</sup> GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	3 <sup>ème</sup> GROUPE 1 <sup>ère</sup> division fédérale	4 <sup>ème</sup> GROUPE 2 <sup>ème</sup> division fédérale	5 <sup>ème</sup> GROUPE 3 <sup>ème</sup> division fédérale
NATURE DE LA SELECTION	« Moins de 14 ans » - Sélection départementale	1 500 €	1 500 €	900 €	450 €	300 €
	« Moins de 16 ans » : - Académie Pôle Espoir	1 500 €	1 500 €	750 €	300 €	200 €
	- Sélections Interpoules U16 à XV et à 7	3 000 €	3 000 €	900 €	450 €	300 €
	-					
	« Moins de 19 ans » : - Sélections Interpoules U17 à XV et à 7, Sélections Interpoules U18 Equipe de France à XV « moins de 18 ans », et Equipe de France à 7 « moins de 18 ans »	3 000 € 9 000 €	3 000 € 9 000 €	1 000 € 6 000 €	600 € 4 500 €	450 € 3 000 €
« Plus de 18 ans » : - Equipe de France « moins de 20 ans » à XV ou à 7 Développement	9 000 €	9 000 €	6 000 €	4 500 €	3 000 €	
- Equipe de France à XV et Equipe de France à 7 (compétitions World Rugby), y compris Equipe de France « moins de 20 ans », France 2023	12 000 €	12 000 €	9 000 €	6 000 €	4 500 €	